



DOTER LA RELÈVE ENTREPRENEURIALE DE LEVIERS ÉCONOMIQUES

**Mémoire déposé dans le cadre des
consultations pré-budgétaires
2020-2021**

Ministère des Finances

Le 26 novembre 2019

Table des matières

À PROPOS.....	3
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	4
FONDS DE DOTATION « FONDS AVENIR QUÉBEC »	7
LE RJCCQ : UN ORGANISME D’ACTION.....	8
UNE MEILLEURE REPRÉSENTATIVITÉ AU SEIN D’INVESTISSEMENT QUÉBEC.....	8
L’APPORT DE LA JEUNESSE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
GLOBAL MEET-UP 2020 : LE QUÉBEC, UNE PLAQUE TOURNANTE EN ENTREPRENEURIAT	10
CONCLUSION	11

À PROPOS

Fondé en 1992, le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ) est un organisme sans but lucratif qui soutient un réseau de 43 jeunes chambres de commerce et d'ailes jeunesse à travers le Québec, représentant plus de 13 000 jeunes professionnels, cadres, travailleurs autonomes et entrepreneurs âgés de 18 à 40 ans. En plus d'avoir une grande étendue géographique, le RJCCQ compte parmi ses rangs neuf organisations issues de communautés culturelles, ce qui le rend unique. Il est le seul représentant de la relève d'affaires au Québec et s'affaire à défendre les intérêts de ses membres.

Les trois objectifs prioritaires du RJCCQ sont :

- Représenter les jeunes gens d'affaires auprès d'intervenants publics et privés.
- Favoriser l'échange et la synergie entre les jeunes chambres de commerce membres.
- Encourager le développement des jeunes chambres de commerce à travers le Québec.

Le RJCCQ souhaite continuer à soutenir les efforts du Gouvernement du Québec à encourager et faciliter l'entrepreneuriat auprès de la jeunesse québécoise. Par sa connaissance du milieu, le RJCCQ peut également arrimer les réalités de la relève entrepreneuriale à la vision gouvernementale au profit du développement économique à court et long terme.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Depuis quelques années, la place accrue de la jeunesse et de la relève entrepreneuriale au sein des grandes orientations du gouvernement a permis au Québec de se doter d'une politique économique favorisant le dialogue entre les générations et la mise en place de structures de coopération entre les jeunes professionnels, l'appareil gouvernemental et les acteurs publics et privés. En effet, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 et la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, premier plan d'action quinquennal en matière de jeunesse, ont toutes deux établies les principaux axes d'intervention, soit la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat et relève, afin de soutenir les objectifs du gouvernement du Québec et des intervenants consultés dans l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours vers l'autonomie.

Dans l'optique que le présent gouvernement souhaite renouveler le plan d'action quinquennal pour actualiser et prendre en compte les nouvelles tendances démographiques, sociales, culturelles et économiques liées à la jeunesse québécoise et intégrer cette relève dans le développement entrepreneurial sur l'ensemble du territoire, le RJCCQ souhaite collaborer avec le ministère des Finances et le gouvernement du Québec dans l'élaboration du budget 2020-2021 en proposant des pistes de solutions qui permettront au Québec d'être un chef de file en matière d'équité intergénérationnelle.

La vision économique du gouvernement du Québec, tant en matière d'innovation, de productivité et de développement technologique, s'inscrit parfaitement dans la vision du RJCCQ, qui travaille de concert avec les acteurs économiques québécois issus de la relève entrepreneuriale depuis près de 30 ans. Nous souhaitons collaborer afin d'identifier les secteurs d'innovation et grands chantiers à prioriser dans le but d'insuffler un dynamisme économique constant chez les jeunes professionnels. Cette connaissance du milieu nous permet de bien représenter les intérêts, les besoins et les demandes des jeunes entrepreneurs, et ce, de manière à accroître leur pouvoir décisionnel.

L'intégration de la jeunesse et du savoir-faire de la relève entrepreneuriale québécoise constitue une opportunité pour le gouvernement du Québec de pérenniser la croissance, la compétitivité et le développement de son économie à long terme. À cet effet, des mesures devront être mises en place afin de faciliter l'intégration de la jeunesse dans les processus de prise de décisions afin de leur permettre de tirer profit de chaque opportunité qu'offre l'implantation de nouvelles politiques gouvernementales. Dans la mesure que le gouvernement du Québec souhaite faire de la jeunesse un outil majeur de développement économique et de développement durable, il va devoir s'assurer que les jeunes entrepreneurs et professionnels soient davantage représentés et que leur contribution soit pérenne.

De manière générale, nous invitons le ministre des Finances et le gouvernement du Québec à maintenir une approche de collaboration, d'accompagnement et de représentativité intergénérationnelle.

Recommandation 1

Le RJCCQ propose la création d'un fonds de dotation d'une valeur de 50 millions de dollars, dont les intérêts seraient utilisés à des fins de formation et d'accompagnement des jeunes entreprises québécoises dans la commercialisation de l'innovation.

Recommandation 2

Le RJCCQ souligne sa détermination à devenir un organisme fédérateur de différents services offerts par le gouvernement au bénéfice des PME québécoises.

Recommandation 3

Le RJCCQ recommande qu'un représentant des jeunes chambres et des ailes jeunesse soit appelé à siéger aux comités de développement régional d'Investissement Québec.

Recommandation 4

Le RJCCQ recommande qu'une partie du Fonds d'électrification et de changements climatiques soit dédiée à la recherche de projets entrepreneuriaux innovants.

Recommandation 5

Le RJCCQ recommande au gouvernement du Québec d'appuyer la réalisation de l'édition 2020 de Global Meetup qui se tiendra au Québec.

FONDS DE DOTATION « FONDS AVENIR QUÉBEC »

L'équité intergénérationnelle est une valeur bien ancrée dans les politiques et les mesures du gouvernement du Québec depuis plus d'une décennie. Adoptée le 15 juin 2006 avec l'objectif de réduire le fardeau de la dette du Québec, la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations a permis au Québec de se doter d'un outil favorisant la planification financière à long terme tout en respectant l'avenir des générations futures. Le Fonds des générations permet donc au gouvernement du Québec de léguer aux générations un Québec avec une santé financière leur permettant d'avoir une marge de manœuvre sans le lourd héritage du remboursement de la dette publique.

Le RJCCQ désire reconnaître le Fonds des Générations comme étant un levier économique intéressant ainsi qu'une mesure de justice intergénérationnelle unique en son genre. Bien qu'étant utile, il demeure cependant que ce fonds n'offre pas de levier économique direct à la jeunesse actuelle, qui lui permettrait de dessiner son avenir. En effet, quoiqu'important, le Fonds des générations est un fonds affecté exclusivement au remboursement de la dette du Québec. Une politique intergénérationnelle se doit d'intégrer un levier économique accessible de façon à développer des projets structurants et des solutions visant à répondre aux orientations de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 et de générer une hausse des revenus liés à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

Le RJCCQ propose de ce fait la création d'un fonds de dotation d'une valeur de 50 millions de dollars, dont les intérêts seraient utilisés à des fins de formation et d'accompagnement des jeunes entreprises québécoises dans la commercialisation de l'innovation. Le capital investi dans le fonds ne serait pas utilisé et sera rendu au Fonds des générations dans 10 ans. Ainsi, le coût pour cette mesure représente seulement le coût du capital, calculé à 5% pour une somme totale de 2,5 millions de dollars annuellement. Il est important de rappeler que la valeur comptable du Fonds des Générations est évaluée à plus de 11 milliards de dollars, le fonds de dotation représentant moins de 0,02% de celui-ci.

LE RJCCQ : UN ORGANISME D'ACTION

Par sa gouvernance, le RJCCQ se démarque des autres groupes patronaux puisqu'il ne compte aucun membre corporatif. Les membres du RJCCQ participent au financement de l'organisation en cotisant pour leur adhésion et leur participation aux différents événements organisés, dénotant ainsi une valeur ajoutée reconnue par le milieu des affaires. Ainsi, le RJCCQ occupe une position stratégique, pérenne, sans biais et intéressante pour tout gouvernement désirant prendre le pouls de l'écosystème entrepreneurial ou bien lui offrir des services à l'aide d'un tiers parti.

À cet effet, **le RJCCQ souligne sa détermination à devenir un organisme fédérateur de différents services offerts par le gouvernement pour les PME.** De par son financement mixte, le RJCCQ est en bonne position pour offrir des services à moindre coût et peut facilement rejoindre les PME à travers le Québec grâce à son large réseau de membres et de partenaires qu'il a su bâtir dans toutes les régions depuis 1992 ans.

Il faut noter que cette proposition est à coût nul et pourrait permettre des économies d'échelle à moyen terme.

UNE MEILLEURE REPRÉSENTATIVITÉ AU SEIN D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

Le RJCCQ salue la volonté du gouvernement du Québec de réformer Investissement Québec, par la présentation du projet de loi 27 : *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*, en y précisant les services d'accompagnement aux entrepreneurs et en y intégrant un volet de développement économique régional prenant compte des réalités géographiques et des besoins sectoriels des différents marchés québécois.

L'établissement de bureaux et de comités de développement régional permettra à l'ensemble des acteurs économiques québécois, et plus précisément les jeunes propriétaires de petites et moyennes entreprises en région, de participer à l'élaboration de projets susceptibles

d'accroître le développement économique de leur région et d'être accompagnés par une équipe détenant l'expertise et les leviers nécessaires pour assurer la relève entrepreneuriale et favoriser l'échange de connaissance à l'intérieur de la région. Toutefois, cet échange de connaissance et cette planification économique régionale doivent se faire en intégrant le point de vue de la jeunesse et en préconisant une discussion d'égal à égal.

Le RJCCQ fut au cœur des discussions lorsque le projet de loi 693 : *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État afin de favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État* a été présenté en 2016.

En effet, le RJCCQ a participé aux consultations particulières et aux auditions publiques du projet de loi devant la commission des finances publiques. Cette loi, désormais adoptée et sanctionnée, « établit que le gouvernement est tenu de nommer sur le conseil d'administration de chaque société d'État au moins un membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination. »¹

Dans cette même lignée, et du fait que le RJCCQ dénombre des membres sur l'ensemble du territoire du Québec, **le RJCCQ demande qu'un représentant des jeunes chambres et des ailes jeunesse soient appelés à siéger aux comités de développement régional d'Investissement Québec.**

L'APPORT DE LA JEUNESSE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le RJCCQ désire s'inscrire dans la tendance de fond du développement durable et de la transition énergétique. Nous croyons fermement que la relève d'affaires a tout avantage à

¹ Loi modifiant la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État afin de favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État (2016).

être mis de l'avant dans la recherche et l'élaboration de solutions durables, vertes et transformatrices. L'innovation et l'entrepreneuriat vont de pairs. Nous comptons au sein de nos membres de jeunes entrepreneurs avant-gardistes qui offrent un large ensemble de solutions aux défis environnementaux que nous vivons.

Du même souffle, le RJCCQ croit en l'importance d'une saine gestion des deniers publics et est consterné par certaines révélations au cours des dernières années relativement à l'utilisation du Fonds vert. Ainsi, dans le contexte où il existe un besoin de trouver des solutions innovantes en matière de développement durable tout en s'assurant d'une gestion saine, **le RJCCQ recommande qu'une partie du nouveau Fonds d'électrification et de changements climatiques soit dédiée à la recherche de projets entrepreneuriaux innovants et durables.**

En misant sur la sélection de projets des plus prometteurs, et ce, conjugué à l'implantation du Fonds Avenir Québec, nous estimons que la relève entrepreneuriale québécoise sera en mesure de faire du Québec un modèle à suivre en termes de rôle que peut jouer le secteur privé dans la lutte aux changements climatiques, particulièrement en lien avec la transition énergétique.

GLOBAL MEETUP 2020 : LE QUÉBEC, UNE PLAQUE TOURNANTE EN ENTREPRENEURIAT

Désirant mettre de l'avant la richesse entrepreneuriale québécoise et tout ce que l'écosystème québécois a à offrir, le RJCCQ travaille présentement à la tenue de la plus grande compétition internationale de start-up au monde : le Global Meetup 2020.

Au total, ce sont plus de 1 000 jeunes entrepreneurs et 350 investisseurs de plus de 100 pays différents qui convergeront au Québec en juin 2020 pour y créer des maillages. Les retombées économiques de l'édition de l'an dernier furent de plus de 10 millions de dollars pour le pays hôte l'an dernier, soit l'Allemagne.

Cette première édition en Amérique du Nord n'est pas sans défi ; les coûts pour organiser un tel événement sont très élevés pour un organisme à but non lucratif tel que le RJCCQ. **À cet effet, le RJCCQ demande au gouvernement du Québec d'aider au financement de cet événement à la hauteur de 33% des coûts prévus, soit 300 000\$.**

CONCLUSION :

Le RJCCQ remercie le ministre des Finances, ainsi que le ministère, de nous donner l'occasion de partager la voix des jeunes gens d'affaires. Notre organisation peut être un grand partenaire du gouvernement du Québec, encore plus qu'il ne l'est aujourd'hui.

Nous espérons avoir la chance de pouvoir continuer à collaborer avec l'ensemble du gouvernement du Québec dans l'avenir. Nos objectifs communs font de notre regroupement et du gouvernement des partenaires forts.